

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
20 mars 2019

PUBLIE LE : 2 AVRIL 2019

Délibération n°200319-2 : Rapport d'orientation budgétaire 2019

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le 13 mars deux mille dix neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 13 MARS 2019 NON QUORUM

Présents

ACHERES	Véronique FORENSI, DELEGUEE TITULAIRE
ANDRESY	Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE
CHAPET	Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Gérard HUSSON, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Agathe LE BESCOND, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Laurent RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
MEULAN-EN-YVELINES	Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
POISSY	Florence XOLIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
TRIEL-SUR-SEINE	Manuela MARIE, DELEGUEE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

AIGREMONT/AUBERGENVILLE/AUBERGENVILLE/BOUAFLE/BOUGIVAL/CARRIERES-SOUS-POISSY/
CHAMBOURCY/CHANTELOUP-LES-VIGNES/CHATOU/LE VESINET/LES ALLUETS-LE-ROI/LOUVECIENNES/
MAREIL-MARLY/MEDAN/MORAINVILLIERS/SAINT-NOM-LA-BRETECHE/VERNEUIL-SUR-SEINE/VERNOUILLET/
VILLENNES-SUR-SEINE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	30
1 SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
1 Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	35
<u>Délégués présents</u>	:	14

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président le quatorze mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 20 MARS 2019-SUITE NON QUORUM

Présents

ACHERES
ANDRESY
AUBERGENVILLE

CHAPET
CROISSY-SUR-SEINE
L'ETANG-LA-VILLE
LE PECQ

LE VESINET
LOUVECIENNES
MARLY-LE-ROI
MEULAN-EN-YVELINES
MORAINVILLIERS
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
ORGEVAL
POISSY
SAINT-NOM-LA-BRETECHE
TRIEL-SUR-SEINE
SIVOM MAISONS-MESNIL

Véronique FORENSI, DELEGUEE TITULAIRE
Denis FAIST, DELEGUE TITULAIRE
Sylvia PADIOU, DELEGUEE TITULAIRE
Virginie MEUNIER, DELEGUEE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Gérard HUSSON, DELEGUE TITULAIRE
Agathe LE BESCOND, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Noël AMADEI, PRESIDENT
Raphaël PRACA, DELEGUE SUPPLEANT
Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUE TITULAIRE
Laurent RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DEMESSINE, DELEGUE TITULAIRE
Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
Eric JOUSSE, DELEGUE TITULAIRE
Anne DE JACQUELOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE
Florence XOLIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Karel KURZWEIL, DELEGUE TITULAIRE
Manuela MARIE, DELEGUEE TITULAIRE
Serge GODAERT, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

ACHERES
ANDRESY

BOUGIVAL

CHAMBOURCY
CHANTELOUP-LES-VIGNES

CHATOU
CROISSY-SUR-SEINE
L'ETANG-LA-VILLE
LE PECQ

LE PORT-MARLY
LES ALLUETS-LE-ROI
LOUVECIENNES

MAREIL-MARLY

MARLY-LE-ROI
MEDAN
MEULAN-EN-YVELINES

MORAINVILLIERS
COMMUNE NOUVELLE SAINT GERMAIN-EN-LAYE
ORGEVAL
SAINT-NOM-LA-BRETECHE

TRIEL-SUR-SEINE

Nicolas BENARD, DELEGUE SUPPLEANT
Sandra SAVET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Véronique DOLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fabien SEBBAH, DELEGUE SUPPLEANT
Gaël DIOT, DELEGUE SUPPLEANT
Pascale BARON, DELEGUEE TITULAIRE
Lydie CREPPY, DELEGUEE TITULAIRE
Jérôme BONNEAU, DELEGUE SUPPLEANT
Véronique CHANTEGRELET, DELEGUEE TITULAIRE
Patrick LESPAGNOL, DELEGUE SUPPLEANT
Sébastien PINET, DELEGUE SUPPLEANT
Alain GOURNAC, DELEGUE TITULAIRE
Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT
Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Viviane DOSSET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Baptiste CLAUZURE, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas VATAR, DELEGUE SUPPLEANT
Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Cécile MANSUY,
Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Laurence LELARGE, DELEGUEE TITULAIRE
Jordan FOSSE, DELEGUE TITULAIRE
Axel ROMERA, DELEGUE SUPPLEANT
Stéphanie MARTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Thérèse COCHARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Christophe GOETHALS, DELEGUE TITULAIRE
Thomas BATIGNE, DELEGUE SUPPLEANT
Frédéric SPANGENBERG, DELEGUE TITULAIRE
Frederique BROCHOT-MAHER, DELEGUEE SUPPLEANTE

VERNEUIL-SUR-SEINE
VERNOUILLET

VILLENES-SUR-SEINE

SIVOM MAISONS-MESNIL

Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE TITULAIRE
Chantal POTTIER, DELEGUEE TITULAIRE
Henriette LARRIBAU, DELEGUEE TITULAIRE
Marcel DJOURNO, DELEGUE TITULAIRE
Christyane JAVOISE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Pierre LAIGNEAU, DELEGUE SUPPLEANT
Jacques BARREAU, DELEGUE TITULAIRE
Marie GOURSAUD DE MERLIS, DELEGUEE TITULAIRE
Christèle COLOMBIER, DELEGUEE SUPPLEANTE

Accusé de réception en préfecture
078-20037489-20190402-200319-2-DE
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

Communes non représentées

AIGREMONT/BOUAFLE/ BOUAFLE/CHAMBOURCY/CHANTELOUP-LES-VIGNES/ CHATOU/ LE PORT-MARLY/
LES ALLUETS-LE-ROI/MAREIL-MARLY/MEDAN/VERNEUIL-SUR-SEINE/VERNOUILLET/VILLENES-SUR-SEINE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	30
1 SIVOM (composé de 2 communes)	:	1
1 Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	Pas nécessaire
<u>Délégués présents</u>	:	21
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	21

Accusé de réception en préfecture
078-200037489-20190402-200319-2-DE
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

SIDECOM / CS – 200319-2

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

VU la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et notamment le chapitre II de l'article 13 relatif à la présentation des objectifs des collectivités territoriales ou groupements de chaque collectivités ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité (2 abstentions),**

ADOPTE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2019, annexé à la présente délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **02 AVR. 2019**

Transmis en Préfecture et affiché le **02 AVR. 2019**

Pour Extrait Conforme



Jean-Noël AMADEI
Président du Syndicat Intercommunal



Rapport d'orientation budgétaire

A large, 3D-rendered cube is positioned at the bottom of the page. The cube is semi-transparent, showing a grey interior. The top and bottom edges of the cube are highlighted with orange. The year "2019" is printed in a large, bold, black font on the right side of the cube's front face.

2019

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**RAPPORTEUR** : Monsieur le Président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (sans objet pour le syndicat), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

Le SIDECOM participe au financement de l'association Yvelines 1^{ère}. Or, la dissolution volontaire de celle-ci, assortie d'une liquidation, a été décidée le 11 septembre 2017 en assemblée générale suite à des difficultés financières. Dans le cadre de cette procédure, l'association Yvelines 1^{ère} a sollicité auprès du SIDECOM un accompagnement permettant la clôture des opérations en cours, car l'état financier de l'association ne lui permet pas de faire face à l'ensemble de ses dettes. Le comité syndical a ainsi décidé de signer, avec le liquidateur nommé, une convention relative au versement d'une subvention exceptionnelle, au titre de l'année 2018. Cette convention valable un an demeure en vigueur jusqu'à extinction complète des obligations respectives des parties. Au vu de l'état de trésorerie de l'association ainsi que de ses dettes et créances, le montant de l'aide versée en 2018 par le syndicat s'est élevé à 154 758,40 €. La trésorerie actuelle de l'association lui permet de faire face aux dépenses prévisionnelles telles que les cotisations d'assurance, les frais de comptable ou les frais de justice. Toutefois, dans l'attente du coût définitif des frais d'avocat, entre autre, il est envisagé le versement d'une aide complémentaire, en 2019, de 20 k€.

Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à l'archivage, sur un support pérenne, des archives audiovisuelles d'Yvelines 1^{ère}. Le coût estimé de cette opération est de l'ordre de 200 k€.

Il est proposé au comité de fonder les prévisions du rapport d'orientation budgétaire sur les populations légales 2016 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019 publiées par l'INSEE. Ces populations s'élèvent à :

- 332 729 habitants pour les communes câblées ;
- 55 401 habitants pour les communes non câblées ;
- soit un total de 388 130 habitants (au lieu de 388 234 habitants en 2018).

De même, le rapport d'orientation budgétaire intègre la reprise anticipée des résultats 2018, ce qui permettra d'assurer l'équilibre budgétaire tout en évitant des appels à cotisation inutiles aux communes.

Le budget du SIDECOM se compose de deux principaux postes de dépenses : les frais généraux du syndicat et la participation des communes à l'archivage et à l'association Yvelines 1^{ère}.

A - Dépenses : Orientations et propositions pour 2018**1) Les frais généraux**

La prévision pour l'exercice 2019 est stable par rapport au budget primitif 2018. Les frais généraux seraient de l'ordre de 55 k€, dont 34 k€ pour la quote-part du syndicat dans les frais généraux et la masse salariale des services centraux mutualisés des syndicats intercommunaux et 21 k€ pour les charges directes (indemnités aux élus et autres frais divers).

2) L'archivage des archives audiovisuelles et la subvention exceptionnelle à Yvelines 1^{ère}

Accusé de réception en préfecture
078-200037489-20190402-200319-2-DE
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception en préfecture : 02/04/2019

Comme expliqué en préambule, il est nécessaire de procéder à l'archivage des archives audiovisuelles d'Yvelines 1^{ère}. Cette opération, estimée à 200 k€, se fait en collaboration avec l'Institut National de l'Audiovisuel.

Elle consiste en :

- Un audit pour affiner les missions et le planning.
- Le récolement préalable pour rédiger un cahier des charges.
- La rétro-conversion. C'est la mise au format informatique des notices existantes au format papier afin de permettre une indexation, une mise en valeur et une exploitation des vidéos.
- La numérisation des journaux télévisés et transcodage des fichiers numériques.
- La destruction des supports analogiques.
- Le don de ces archives au Conseil Départemental.
- L'hébergement et la diffusion dite patrimoniale des archives sur internet. Ceci est pris en charge financièrement par les Archives Départementales des Yvelines.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement de l'association Yvelines 1^{ère}, il est proposé, comme indiqué en introduction, de prévoir les crédits pour le versement d'une aide complémentaire de 20 k€ si le montant du solde définitif de liquidation de l'association est supérieur à sa trésorerie.

Le montant des crédits disponibles serait de l'ordre de 23 k€ et permettra de faire face à d'éventuelles dépenses supplémentaires de le cadre de l'opération d'archivage ou de l'accompagnement de l'association.

B - Recettes : Orientations et propositions pour 2018

1) Excédent de fonctionnement

Afin de ne pas impacter la cotisation des communes adhérentes, il est proposé au comité de reprendre, par anticipation, les excédents de l'exercice 2018, soit 71 k€ en fonctionnement et 3,9 K€ en investissement. Pour mémoire, l'excédent de la section de fonctionnement s'explique par le non-versement de l'intégralité du montant de la subvention exceptionnelle prévu au budget 2018. En effet, la trésorerie de l'association était suffisante pour faire face à ses dépenses.

2) La participation des communes membres

Dans le cadre de l'archivage des données, de la subvention exceptionnelle et pour contribuer aux dépenses courantes du syndicat, il est envisagé une participation des communes de l'ordre de 230 000 €, soit 0,6661 € pour les communes câblées (0,6943 € en 2018) et 0,1511 € (0,1584 € en 2018) pour les communes non câblées.

Les propositions du présent rapport peuvent subir des modifications qui seront inscrites et débattues lors du budget primitif.

Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur le rapport d'orientation budgétaire.

Rapport d'orientation budgétaire 2019 - Annexe n° 1

Fiche d'information relative au SIDECOM

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat intercommunal pour le DEveloppement de la COMmunication est composé de 32 communes et d'un syndicat à vocation multiple :

- Achères,
- Aigremont,
- Les Alluets le Roi,
- Andrésy,
- Aubergenville,
- Bouafle,
- Bougival,
- Carrières-sous-Poissy,
- Chambourcy,
- Chanteloup-les-Vignes,
- Chapet,
- Chatou,
- Croissy-sur-Seine,
- L'Etang-la-Ville,
- Fourqueux,
- Louveciennes,
- Mareil-Marly,
- Marly-le-Roi,
- Medan,
- Meulan,
- Morainvilliers,
- Orgeval,
- Le Pecq,
- Poissy,
- Le Port-Marly,
- Saint-Germain-en-Laye,
- Saint-Nom-la-Bretèche,
- Treil-sur-Seine,
- Verneuil-sur-Seine,
- Vernouillet,
- Le Vésinet,
- Villennes-sur-Seine,
- SIVOM Maisons-Mesnil.

La population totale des ces deux communes est de 388 130 habitants (population légale 2016 entrant en vigueur au 1er janvier 2019).

2) Les compétences du Syndicat

Le SIDECOM a pour objet l'étude du développement de la communication et, en particulier, celle d'un projet d'installation de réseaux câblés de télédistribution.

Dès 1990, Yvelines 1ère a commencé à émettre un programme quotidien sur la vie des communes membres.